



**FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

SUPPRESSION DE LA SUR-COTISATION SALARIALE ACCEPTÉE PAR LE SENAT,

Depuis 2003 les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) attendent la suppression de la sur-cotisation prime de feu.

Lors des travaux parlementaires du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021, le Sénat a entendu cette revendication légitime et voté un amendement pour supprimer la part salariale, alors que l'Assemblée Nationale voulait supprimer uniquement la part patronale.

REFUSÉE PAR LE GOUVERNEMENT ET UNE MAJORITÉ DE DÉPUTÉS !

Hier soir à l'Assemblée Nationale lors de la nouvelle lecture de la LFSS 2021, le gouvernement représenté par monsieur Olivier Dussopt Ministre Délégué, monsieur Thomas Mesnier rapporteur de la commission des affaires sociales, et Madame la députée Audrey Dufeu au nom de la majorité parlementaire LaREM se sont opposés à suivre la décision pleine de bon sens du Sénat.

A la veille des beaux discours des cérémonies de la Sainte-Barbe, une majorité de députés ont choisi la position du gouvernement, ainsi seule la part patronale de la sur-cotisation de la prime de feu sera supprimée.

D'autres ont été plus courageux, nous remercions l'ensemble des Sénateurs et des députés qui ont défendu et soutenu leurs sapeurs-pompiers au cours des débats et des votes.

Paris, le 24 novembre 2020